



Séparation de corps mais pour l'instant sans divorce

Par **sabba**, le **28/02/2008** à **09:47**

Nous sommes mariés sous contrat avec séparation de bien. Nous avons deux enfants 17 et 14 ans. En commun accord nous souhaitons nous séparer. Pour l'instant nous ne parlons pas de divorce mais d'une séparation pour y voir plus claire.

Un réel besoin de vivre chacun de notre côté.

Afin de m'aider mon mari accepte que je continue à vivre un certain temps dans le petit studio de la maison. Je travaille mais mon salaire reste mince et les loyers sont élevés.

Nous souhaitons avoir chacun un enfant à charge car nos salaires sont très moyens.

Que doit on faire légalement ?

Je vous remercie pour votre aide.